

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.1 GENERALITES

8.1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent document a pour objet de définir les travaux à exécuter pour la mise en oeuvre de **MENUISERIES INTERIEURES** afin de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

L'opération concernée par le présent lot est :

Construction d'une résidence senior sur la commune d'Aussac-Vadalle

8.1.2 PROCEDES DE CONSTRUCTION

Les principes généraux de constitution des éléments sont définis par le présent descriptif et les plans du Maître d'oeuvre.

Chaque concurrent devra néanmoins, remettre obligatoirement, avec sa proposition, un dossier descriptif particulier, avec documentation technique et avis technique du CSTB pour les portes présentant des degrés pare-flamme et coupe-feu.

8.1.3 DOCUMENTS TECHNIQUES-NORMES

Les prescriptions du DTU 36.1 sont applicables aux présents travaux et par voie de conséquence également les normes NF citées dans ce DTU où en annexe de celui-ci.

Les normes applicables seront les suivantes :

- . NFP 33.510 - bois de menuiserie - nature et qualité.
- . NFP 23.301- 23.302-23.303 - portes planes intérieures.
- . NFP 31.002 concernant l'isolation acoustique.
- . NFP 23.401 et 23.402 - huisseries et bâties.
- . NFP 23.502 pour les portes CF/PF ½ heure.

8.1.4 ETUDES-DESSINS D'EXECUTION

L'entreprise devra établir les études, calculs, dessins d'exécution et nomenclatures nécessaires qui devront pouvoir être soumis au Maître d'oeuvre et au bureau de contrôle.

8.1.5 ESSAIS ET CONTROLES

Tous les essais et contrôles demandés seront à la charge de l'entreprise.

8.1.6 PROCEDES DE CONSTRUCTION

Les principes généraux de constitution des éléments sont définis par le présent descriptif et les plans du Maître d'oeuvre. Chaque concurrent devra néanmoins, remettre obligatoirement, avec sa proposition, un dossier descriptif particulier, avec documentation technique et avis technique du CSTB pour les portes présentant un degré pare-flammes et coupe-feu.

8.1.7 QUALITE DES MATERIAUX

8.1.7.1 Généralités.

Tous les ouvrages manufacturés et tous les articles de quincaillerie et serrurerie, devront faire l'objet d'une présentation, sur panoplie, dès le début du chantier.

Après agrément des modèles retenus par le maître d'oeuvre les échantillons resteront dans le bureau de chantier où le local réservé à cet effet, jusqu'à la fin des travaux pour servir d'élément de comparaison ; les matériels non conformes aux échantillons retenus, seront remplacés par l'entreprise à ses frais.

Tous les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.1.7.2 Bois de menuiserie

Les spécifications qualitatives des bois employés seront conformes à celles de la norme N.F.B 52.001; leur classement sera déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition (faces visibles, peintes, cachées) comme indiqué dans la norme N.F.B 53.510.

1. Sapin du nord rouge :

Sapin rouge du Nord présentant des cernes étroits et réguliers, d'une épaisseur moyenne égale ou inférieure à 5 mm, conforme aux normes N.F.B 51.003 et 51.013.

2. Bois exotique :

Essence Sipo ou Niangon, de classe A où B suivant finition, dont les accroissements auront une épaisseur moyenne supérieure à 4 mm.

3. Chêne :

Chêne rouvre où pédonculé, catégorie 1, dont les accroissements présenteront une épaisseur moyenne inférieure à 5 mm. L'Aubier ne sera jamais utilisé.

4. Taux d'humidité des bois :

En conformité avec la norme N.F.B 53.510, tous les bois seront pour l'usinage amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré :

- . extérieur : humidité inférieure ou égale à 18%.
- . intérieur : humidité inférieure ou égale à 14%.

5. Retractabilité et durabilité des bois :

Les bois employés devront présenter un très faible coefficient de retractabilité tangentiel. Toutes les précautions seront prise au débit pour limiter le retrait.

Tous les bois de menuiseries utilisés recevront au titre du présent lot, un traitement fongicide, insecticide et hydrofuge, à l'aide d'un où plusieurs produits disposant d'un agrément du C.T.B.

8.1.7.3 Bois agglomérés

Panneaux de particules de bois agglomérés, de bonne qualité, constitués de copeaux spécialement élaborés, puis encollés au moyen de résines synthétiques thermodurcissables puis polymérisés par pressage à haute température.

Ils devront répondre au critères suivants :

- . taux d'humidité interne équilibré à environ 10%.
- . variations dimensionnelles aussi faibles que possibles.
- . très bonne tenue au vieillissement naturel.

Ces panneaux seront conformes aux spécifications des normes NFB 54.100 et 54.110.

8.1.7.4 Contreplaqués

Le présent article concerne les différents types de panneaux contreplaqués constitués d'au moins trois plis.

Les panneaux en contreplaqués multiplis d'usage général, seront toujours conformes:

- . à la norme N.F.B 54.155 quant aux spécifications générales de constitution (épaisseur des plis, orientation des fils, humidité).
- . à la norme N.F.B 54.160 quant aux caractéristiques dimensionnelles et tolérances.
- . aux normes N.F.B 54.150 et 54.170 pour les contreplaqués à peindre (Classe B et contre-parement classe C).

Sauf indications particulières du chapitre "description des ouvrages", les panneaux contreplaqués, seront toujours, soit de classe A, soit au plus de la classe I, suivant normes N.F.B 54.170, 54.171 et 54.172 en fonction des essences de parement.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.1.8 TRAITEMENT DES BOIS

Traitements préventifs de marques agréé par le C.T.B approprié à la nature des bois dont les produits seront soumis à l'agrément du Maître d'oeuvre et du bureau de contrôle, ne présentant pas d'incompatibilité entre-eux, et permettant l'application de vernis ou peinture.
Ces traitements devront être insecticides, fongicides et hydrofuges. L'application se fera au trempé et sera garantie par certificat.
Les traitements des panneaux de particules, des contreplaqués et des vantaux des portes isoplanes seront réalisés en usine.

8.1.9 MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre sera conforme au D.T.U 36.
L'entrepreneur du présent lot devra fournir à celui du Gros Oeuvre tous les plans de réservations qui lui seront nécessaires. A défaut de les fournir en temps voulu, ces réservations seront exécutées par le Gros Oeuvre aux frais de l'entreprise défaillante.
Les assemblages devront être parfaitement ajustés, chevillés et collés. Il ne sera pas admis de défauts mastiqués.
Les dessins d'exécution avec coupes de tous les éléments types seront soumis à l'approbation du Maître d'oeuvre et du bureau de contrôle.
Conformément à la réglementation concernant la sécurité incendie, l'entreprise donnera les certificats d'agrément des portes utilisées suivant la destination des locaux.
La protection des ouvrages est due par l'entrepreneur de menuiserie, pendant la durée des travaux spécialement la fourniture et pose de tringles provisoires sur les huisseries et bâts.
Les pattes à scellement devront être prévues en nombre suffisant et portées aux plans d'exécution.
Les scellements seront exécutés par l'entrepreneur du présent lot.

8.1.10 QUINCAILLERIE ET FIXATIONS

Les serrures devront comporter l'estampille N.F - S.N.F.Q et les autres pièces de quincaillerie celle N.F apposée dans un endroit apparent. Tous les matériaux ferreux employés seront protégés par galvanisation, métallisation ou bi-chromatage. Tous les alliages légers seront protégés par anodisation 15 microns (label EWAA). Toutes les fixations sur cloisons sèches s'effectueront par des chevilles métalliques MOLLY.
Les boulonnneries et visseries seront conformes aux C.N.M.

8.1.11 PROTECTION DES OUVRAGES

8.1.11.1 Contre la corrosion

Tous les articles de quincaillerie seront revêtus, avant pose, d'une couche de peinture par galvanisation. L'emploi du minium de fer est proscrit.

8.1.11.2 Contre l'humidité

Dès leur livraison sur le chantier, une couche d'impression sera appliquée par l'entrepreneur de peinture. A cet effet, l'entrepreneur du présent lot devra prévenir le peintre au moins quinze jours à l'avance.

8.1.11.3 Contre les chocs

Le déchargement et la manutention devront s'effectuer sans entraîner :
. de déformation permanente pouvant nuire au bon fonctionnement.
. de dégradation risquant d'affecter la résistance, l'esthétique ou les protections à la corrosion.
Aussitôt après le scellement des ouvrages, des dispositifs de protection seront mis en place pour éviter les chocs et déplacements possibles.
Tous les vitrages seront munis d'une marque signalisatrice; dans le cas contraire, l'entreprise du présent lot devra exécuter un marquage au blanc d'Espagne.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.1.12 IMPRESSION

Tous les ouvrages bois tels que (bâtis, huisseries, plinthes, baguettes d'habillage,etc...) devront être imprimés avant pose par le peintre du chantier qui devra être prévenu suffisamment tôt par l'entrepreneur du présent lot.

Tout ouvrage non imprimé avant pose sera déposé, imprimé et remis en oeuvre (avec nouvelle fabrication si nécessaire) aux frais de l'entreprise défaillante.

8.1.13 INCIDENCE V.M.C

Toutes les portes intérieures des locaux sanitaires seront détalonnées de 10 à 15 mm (précision à fournir par le BET chauffage) pour permettre la reprise d'air de la ventilation mécanique contrôlée.

8.1.14 JUSTIFICATION DES PROVENANCES

Toute justification concernant la provenance des matériaux sera fournie au Maître d'oeuvre.

8.1.15 COORDINATION ENTRE ENTREPRISES

L'entrepreneur du présent lot devra se prêter sans restriction aux exigences découlant d'une parfaite coordination à assurer entre lui-même et les autres corps d'état.

Il devra assister à toutes les réunions de mise au point des interfaces.

8.2 NOTA IMPORTANTE

Le présent quantitatif dressé par le cabinet de Maîtrise d'oeuvre devra être vérifié par les entrepreneurs avant remise de l'offre.

Il ne pourra être, après coup, utilisé par les entrepreneurs pour la remise en cause du prix forfaitaire soumissionné.

En cas d'erreur flagrante, l'entrepreneur sera tenu d'avertir le Maître d'Oeuvre qui fera les rectifications nécessaires.

Variantes :

En cas de variantes proposées par l'entreprise, il sera établi, en annexe, le décompte précis en plus et moins correspondant à où aux variantes envisagées.

Nota :

Les marques indiquées dans le présent document sont imposées aux entreprises qui doivent en tenir compte dans leurs prix de base.

Cependant, d'autres modèles techniquement équivalents pourront être proposés. Ils feront obligatoirement l'objet d'un chiffrage en variante.

Mission Maître d'oeuvre : VISA sans EXE

Les plans EXE sont à la charge des entreprises

8.3 PHASES DES TRAVAUX

1ère tranche de travaux :

- construction d'une salle d'activités (Bâtiment A)
- construction de 4 logements T2 (Bâtiments B et C)
- réalisation des aménagements extérieurs : réseaux, parking, cheminements piétons des bâtiments B et C, assainissement, récupération des EP
- mise en attente des réseaux des bâtiments D et E

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

Localisation : suivant plan

2ème tranche :

- construction de 4 logements T2 des bâtiments D et E

Localisation : suivant plan

Nota : le présent descriptif concerne la première 1ère tranche des travaux uniquement

8.4

BATIMENT A - SALLE D'ACTIVITES

8.4.1 BLOCS-PORTE 1 VANTAIL DE DISTRIBUTION AME PLEINE

- Comportant :

- . huisseries où bâti bois à emboîtement selon épaisseur cloison, livrées avec peinture d'apprêt, avec pattes à scellement à la demande et 3 paumelles de 110 pour cloisons placos de 100 mm.
- . portes à âme pleine de 40 mm d'épaisseur finie, label CTB exigé, avec parement stratifié de type M1 aux 2 faces (teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant).

- Ferrage par :

- . pattes à scellement à la demande.
- . 3 paumelles à recouvrement de 110 zinguées.
- . serrure à mortaiser type **VACHETTE Série D45 N** où équivalent, garantie 10 ans, label NFQ conforme à la NFP 26.409 et équipé d'un cylindre de sûreté à 5 goupilles type **VACHETTE**.
- . garniture complète en aluminium anodisé ton inox (F9) sur plaque longues fondue avec bêquille double à col rallongé côté extérieur et intérieur, type **HOPPE VERONA** où équivalent.
- . 3 plots caoutchouc autocollant amortisseur dans feuillure.
- . 1 butoir nylon à visser au sol **Réf. NORMBAU PB 80**.

- **Localisation** : portes WC et bureau, suivant indication des plans

8.4.1.1 Format 0,93/2,04 ht passage libre

8.4.1.1.1 P.V. pour barre de tirage dans WC pmr

- Fourniture et pose de barre de tirage pour portes en bois, marque **BLANCO** en acier inox avec estompage anti-dérapant sur la longueur de prise. Fixation par platine 4 vis.
- Partie horizontale de longueur 0,60 ml et partie à 135° de 0,30 ml.

- **Localisation** : WC PMR, suivant indications des plans

8.4.1.1.2 P.V. pour poignée rallongée avec butée WC pmr

- Fourniture et pose de barre de tirage pour portes en bois, marque **BLANCO** en acier inox avec estompage anti-dérapant sur la longueur de prise. Fixation par platine 4 vis.
- Partie horizontale de longueur 0,60 ml et partie à 135° de 0,30 ml.

- **Localisation** : WC PMR, suivant indications des plans

8.4.2 PLINTHES BOIS

- Plinthes MDF prépeinte blanche compris toutes sujétions de mise en oeuvre, assemblage à coupe d'onglet et de finitions.

Localisation : en pied des doublages et cloisons sauf placard et kitchenette de la tisanerie, suivant plans

8.4.2.1 Linéaire

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.4.3 BLOCS-PORTE A 2 VANTAUX CF 1 H

- Sanctionné par un PV. d'essai à remettre au Maître d'oeuvre
- Comportant :
 - . huisseries où bâti bois livrés avec peinture d'apprêt type **PROFEU de MALERBA DUZELET (*)** avec pattes à scellement à la demande et 4 paumelles de 110.
 - . porte isoplane prépeinte à âme pleine de 40 mm d'épaisseur portant le label C.T.B joint balai sur traverse basse.
- Ferrage par :
 - . 8 paumelles de 110/80.
 - . serrure à mortaiser type **VACHETTE Série D45 N** où équivalent, garantie 10 ans, label NFQ conforme à la NFP 26.409 et équipé d'un cylindre de sûreté à 5 goupilles type VACHETTE.
 - . garniture complète en aluminium anodisé ton inox (F9) sur plaque fondue avec bécuelle double à col rallongé coté extérieur et intérieur, type **Ligne Vérona de HOPPE Réf. 1510/300 M (*)** où équivalent.
 - . 3 plots caoutchouc autocollant amortisseur dans feuille.
 - . 1 butoir nylon à visser au sol, **Réf. NORMBAU PB 80**, côté cloison WC
- **Localisation :** placard TGBT dans la tisanerie, suivant plan

8.4.3.1 Format 1.20/2.05 ht

8.4.4 TISANERIE

- Fourniture et pose d'un ensemble plan de travail avec meubles et équipement électroménager comprenant :
- un plan de travail en stratifié 117x60 + 2.20x60
 - un évier à encastrer en inox avec une cuve, un égouttoir, une bonde à grille avec trop plein, bouchon chainette et un siphon Ø 40.
 - robinetterie mitigeuse avec poignée PMR, monotrou bec fondu orientable avec aérateur, hauteur 170 mm, y compris flexibles d'alimentation
 - un meuble bas d'angle en stratifié, 117 cm de large, avec porte battante, un fond, une étagère et un dos
 - un meuble bas en stratifié, 60 cm de large, avec 3 tiroirs dont 1 tiroir à couverts, un fond et un dos,
 - crédence stratifié, hauteur 20 cm
 - un réfrigérateur, 300 litres environ, ht 1.70 ml, à dégivrage semi automatique, charnières inversables, largeur 55 cm
 - une table d'induction à deux foyers à commandes tactiles avec 9 positions de cuisson. Puissance totale de 3000 W
 - une hotte en 60 cm mixte, fonctionnant en recyclage total, équipée d'un filtre acrylique et d'un filtre à charbon, 3 vitesses de fonctionnement, éclairage intégré, sortie hotte en attente au lot charpente métallique
 - four chaleur tournante multifonction, capacité 76 litres environ, nettoyage pyrolyse
 - poubelle sélective à 3 compartiments.

Hauteur du plan de travail entre 0.80 et 0.85 cm (PMR)

Toutes sujétions de finitions, ajustage, joint d'étanchéité, et de bonne mise en oeuvre
Caissons sur piétement réglable et avec plinthe démontable. Habillage à prévoir.

La couleur des meubles sera déterminée par le Maître d'oeuvre

Les poignées seront assorties à la couleur des meubles.

L'entreprise titulaire du présent lot devra le raccordement électrique de la plaque de cuisson, sur les sorties de câble mise à disposition par le lot électricité à proximité. Le titulaire du présent lot devra également les raccordements EF, ECS et évacuation de l'évier.

Localisation : tisanerie, suivant plan

8.4.4.1 Meubles

8.4.4.2 Electroménager et accessoires

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.4.5 PROTECTION DE BAS DE PORTES

- Protection de bas de portes par plaques pare-choc en PVC intrad auto-adhésif, à surface striée, du type **STRATOR** de **SPM (*)** où techniquement équivalent compris toutes sujétions de pose selon prescriptions du fabricant.
- Dimensions des plaques : hauteur = 300 mm; épaisseur = 3,05 mm.
- Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant.
- **Localisation** : portes WC et bureau

8.4.6 PORTES COULISSANTES DE PLACARD

- 2 portes coulissantes type **SOGAL** où équivalent (teinte pour les panneaux au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant).
 - Les vantaux seront constitués de panneaux de 10 mm d'épaisseur, encadrés sur les quatre cotés de profilés en acier laqué. Panneaux de particules selon normes AFNOR NF B54 100-54-110 et DIN 68 761 68 763, classes E1 et revêtus deux faces d'un papier mélaminé, décor de la face visible dans le choix du fabricant.
 - Les vantaux comporteront, en partie basse, des boîtiers de réglage télescopiques ROBOTWIN avec roulette montée sur roulement à billes, assurant une liaison mécanique entre profil vertical et traverse basse. Mécanisme amovible comportant un double système d'anti-déraillement sur chaque roulette, clipsé dans les rainures du rail bas.
 - Le guidage dans le rail supérieur est assuré par des brosses de part et d'autre de la traverse haute.
 - Le rail bas comportera sur l'un de ses cotés un pan vertical dit "arrêt de moquette".
 - Le rail haut comportera, sur l'un de ses cotés, un décrochement formant joint creux avec le plafond (ligne d'ombre).
- . Le placard sera sécurisé par des serrures sur chaque porte, à chaque extrémité du placard.

- **Localisation** : bureau, suivant plans

8.4.6.1 De format 2.00/2,50 ht.

8.4.6.2 Serrures portes coulissantes

8.4.7 EQUIPEMENTS DE PLACARD

- Réalisés en panneaux de 22 mm traités en stratifié 10/10° type **POLYREY, FORMICA** où équivalent, contre-balancés en stratifié dito compris alaise bois exotique de 80/30 mm collée et bouvetée constituant raidisseurs de rives.
- Comportant :
 - . une séparation verticale déterminant 2 parties
 - . 6 étagères mobiles sur crémaillères métalliques qualité "collectivité" pour la première partie (bureau), largeur 1.30ml environ.
 - . 2 étagères mobiles sur crémaillères métalliques qualité "collectivité" pour la seconde partie (ménage), largeur 0.70 ml environ.

- **Localisation** : placard du bureau/LT, suivant plan

8.4.7.1 De format 1,40/2,50 ht.

8.4.8 DIVERS

- renforts dans doublage pour pose de la barre d'appui PMR

Localisation : suivant plan

8.4.8.1 Renfort dans doublage

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.5

BATIMENT B - APPARTEMENTS 1 ET 2

8.5.1 BLOCS-PORTE 1 VANTAIL DE DISTRIBUTION AME PLEINE

- Comportant :

- . huisseries où bâti bois à emboîtement selon épaisseur cloison, livrées avec peinture d'apprêt, avec pattes à scellement à la demande et 3 paumelles pour cloisons placos de 70 mm.
- . portes à âme pleine de 40 mm d'épaisseur finie, label CTB exigé, avec parement stratifié de type M1 aux 2 faces (teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant).

- Ferrage par :

- . pattes à scellement à la demande.
- . 3 paumelles à recouvrement de 110 zinguées.
- . serrure à mortaiser type **VACHETTE Série D45 N** où équivalent, garantie 10 ans, label NFQ conforme à la NFP 26.409 et équipé d'un cylindre de sûreté à 5 goupilles type **VACHETTE**.
- . garniture complète en aluminium anodisé ton inox (F9) sur plaque longues fondues avec bécuelle double à col rallongé côté extérieur et intérieur, type **HOPPE VERONA** où équivalent.
- . 3 plots caoutchouc autocollant amortisseur dans feuillette.
- . 1 butoir nylon à visser au sol **Réf. NORMBAU PB 80**.

- Localisation : chambre et salle d'eau, suivant indication des plans

8.5.1.1 Appartement 1 - Format 0,93/2,04 ht passage libre

8.5.1.2 Appartement 2 - Format 0,93/2,04 ht passage libre

8.5.2 PLINTHES BOIS

- Plinthes MDF prépeinte blanche compris toutes sujétions de mise en oeuvre, assemblage à coupe d'onglet et de finitions.

Localisation : en pied des doublages et cloisons sauf derrière les meubles de cuisine et l'ensemble de la salle d'eau, suivant plans

8.5.2.1 Appartement 1

8.5.2.2 Appartement 2

8.5.3 CUISINE

Fourniture et pose d'un ensemble plan de travail avec meubles et équipement électroménager compréhendant :

- un plan de travail en L en stratifié 160x60 (évier) + 120x60 (plaqué à induction), couleur au choix du Maître d'oeuvre, compris joint de liaison entre les deux plans
- un évier à encastrer en inox avec une cuve, un égouttoir, une bonde à grille avec trop plein, bouchon chainette et un siphon Ø 40,
- robinetterie mitigeuse monotrou bec fondu orientable avec arêteur, hauteur 170 mm, y compris flexibles d'alimentation.
- une table à induction deux foyers à commandes tactiles avec 9 positions de cuisson. Puissance totale de 3000 W
- une hotte en 60 cm mixte, fonctionnant en recyclage total, équipée d'un filtre acrylique et d'un filtre à charbon, 3 vitesses de fonctionnement, éclairage intégré.
- four chaleur tournante multifonction, capacité 76 litres environ, nettoyage pyrolyse
- lave-vaisselle encastrable 10 couverts, largeur 45 cm environ, très silencieux
- un meuble bas en stratifié, largeur 100 cm avec joue de séparation permettant d'intégrer le lave-vaisselle (45 cm de largeur environ) sous l'égouttoir de l'évier + une étagère et un système poubelles encastrables intégrées (3 bacs de tri sur glissières) sous l'évier
- un meuble bas en stratifié, 120 cm de large avec aménagement d'angle pivotant, porte battante
- un meuble bas en stratifié, 60 cm de large permettant d'implanter le four, sous la plaque à induction

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

- un meuble haut de 180 cm de largeur en stratifié, profondeur 42 cm, hauteur 65 cm, avec un caisson intégrant la hotte, une étagère et une porte relevante, un autre caisson avec une étagère et deux portes relevantes
- crédence stratifiée, hauteur 20 cm et 70 cm au-dessus de la plaque à induction
- toutes sujétions de finitions, ajustage, joint d'étanchéité, et de bonne mise en oeuvre.

Les caissons seront posés sur piétements réglables. La plinthe sera démontable.

La couleur des meubles sera déterminée par le Maître d'oeuvre
Les poignées seront assorties à la couleur des meubles.

L'entreprise titulaire du présent lot devra le raccordement électrique de la hotte et de la plaque de cuisson, sur les sorties de câble mise à disposition par le lot électricité à proximité. Le titulaire du présent lot devra également les raccordements EF, ECS et évacuation de l'évier.

Localisation : suivant plan

8.5.3.1 Appartement 1

8.5.3.2 Appartement 2

8.5.4 PROTECTION DE BAS DE PORTES

- Protection de bas de portes par plaques pare-choc en PVC intrad auto-adhésif, à surface striée, du type **STRATOR** de **SPM (*)** où techniquement équivalent compris toutes sujétions de pose selon prescriptions du fabricant.
- Dimensions des plaques : hauteur = 300 mm; épaisseur = 3,05 mm.
- Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant.

8.5.4.1 Appartement 1

8.5.4.2 Appartement 2

8.5.5 PORTES COULISSANTES DE PLACARD

- 2 portes coulissantes type **SOGAL** où équivalent (teinte pour les panneaux au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant).
- Les vantaux seront constitués de panneaux de 10 mm d'épaisseur, encadrés sur les quatre cotés de profilés en acier laqué. Panneaux de particules selon normes AFNOR NF B54 100-54-110 et DIN 68 761 68 763, classes E1 et revêtus deux faces d'un papier mélaminé, décor de la face visible dans le choix du fabricant.
- Les vantaux comporteront, en partie basse, des boîtiers de réglage télescopiques ROBOTWIN avec roulette montée sur roulement à billes, assurant une liaison mécanique entre profil vertical et traverse basse. Mécanisme amovible comportant un double système d'anti-déraillement sur chaque roulette, clipsé dans les rainures du rail bas.
- Le guidage dans le rail supérieur est assuré par des brosses de part et d'autre de la traverse haute.
- Le rail bas comportera sur l'un de ses cotés un pan vertical dit "arrêt de moquette".
- Le rail haut comportera, sur l'un de ses cotés, un décrochement formant joint creux avec le plafond (ligne d'ombre).
- Localisation : suivant plans

8.5.5.1 Appartement 1 - Placard chambre - De format 1.40/2,50 ht.

8.5.5.2 Appartement 1 - Placard dégagement - De format 1.78/2,50 ht.

8.5.5.3 Appartement 2 - Placard chambre - De format 1.40/2,50 ht.

8.5.5.4 Appartement 2 - Placard dégagement - De format 1.78/2,50 ht.

8.5.6 EQUIPEMENT DE PLACARD DE LA CHAMBRE

- Réalisé en panneaux mélaminé blanc satiné de 22 mm d'épaisseur dont tous les chants visibles recevront une alaise bouvetée et collée en bois exotique constituant raidisseurs pour les étagères.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

- Comprendant :
 - . une étagère à 1,60 ml du sol posée sur tasseaux.
 - . un panneau vertical déterminant 2 coffres
 - . 3 étagères mobiles sur crémaillères métalliques, en panneaux mélaminé de 19 mm pour l'un des coffres
 - . barre de penderie en tube d'acier gainé nylon sur 2 supports métalliques dans le second coffre
- **Localisation** : placard de la chambre, suivant plan

8.5.6.1 Appartement 1 - De format 1,40/2,50 ht.

8.5.6.2 Appartement 2 - De format 1,40/2,50 ht.

8.5.7 EQUIPEMENT DE PLACARD DU DEGAGEMENT

- Réalisé en panneaux mélaminé blanc satiné de 22 mm d'épaisseur dont tous les chants visibles recevront une alaise bouvetée et collée en bois exotique constituant raidisseurs pour les étagères.
- Comprendant :
 - . un panneau vertical toute hauteur déterminant 2 coffres
 - . 4 étagères mobiles sur crémaillères métalliques, largeur 118 cm environ, en panneaux mélaminé de 19 mm pour le premier coffre
 - . 1 étagère mobile sur crémaillères métalliques, largeur 70 cm environ, en panneaux mélaminé de 19 mm pour le second coffre (chauffe-eau)
- **Localisation** : placard du dégagement, suivant plan

8.5.7.1 Appartement 1 - De format 1,78/2,50 ht.

8.5.7.2 Appartement 2 - De format 1,78/2,50 ht.

8.5.8 PARE-VUE EXTERIEUR

- fourniture et pose de lames en bois type persienne pour séparer les terrasses des appartements, fixation (droite et gauche) sur support inox de 2 mm d'épaisseur minimum
Lasure en usine
Compris toutes sujétions de pose et de finition
Largeur 1,85 ml env., hauteur 2,40 ml environ
- Localisation : séparation des terrasses des appartements, suivant plan

8.5.8.1 Entre appartement 1 et 2

8.5.9 DIVERS

- renforts dans doublage pour pose de la barre d'appui PMR
- Localisation : suivant plan

8.5.9.1 Renfort dans doublage

8.6

BATIMENT C - APPARTEMENTS 3 ET 4

8.6.1 BLOCS-PORTE 1 VANTAIL DE DISTRIBUTION AME PLEINE

- Comprendant :
 - . huisseries où bâtis bois à emboîtement selon épaisseur cloison, livrées avec peinture d'apprêt, avec pattes à scellement à la demande et 3 paumelles pour cloisons placo de 70 mm.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

. portes à âme pleine de 40 mm d'épaisseur finie, label CTB exigé, avec parement stratifié de type M1 aux 2 faces (teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant).

- Ferrage par :

. pattes à scellement à la demande.

. 3 paumelles à recouvrement de 110 zinguées.

. serrure à mortaiser type **VACHETTE Série D45 N** où équivalent, garantie 10 ans, label NFQ conforme à la NFP 26.409 et équipé d'un cylindre de sureté à 5 goupilles type **VACHETTE**.

. garniture complète en aluminium anodisé ton inox (F9) sur plaque longues fondue avec bécuelle double à col rallongé côté extérieur et intérieur, type **HOPPE VERONA** où équivalent.

. 3 plots caoutchouc autocollant amortisseur dans feuillure.

. 1 butoir nylon à visser au sol **Réf. NORMBAU PB 80**.

- **Localisation** : chambre et salle d'eau, suivant indication des plans

8.6.1.1 Appartement 3 - Format 0,93/2,04 ht passage libre

8.6.1.2 Appartement 4 - Format 0,93/2,04 ht passage libre

8.6.2 PLINTHES BOIS

- Plinthes MDF prépeinte blanche compris toutes sujétions de mise en oeuvre, assemblage à coupe d'onglet et de finitions.

Localisation : en pied des doublages et cloisons sauf derrière les meubles de cuisine et l'ensemble de la salle d'eau, suivant plans

8.6.2.1 Appartement 3

8.6.2.2 Appartement 4

8.6.3 CUISINE

Fourniture et pose d'un ensemble plan de travail avec meubles et équipement électroménager comprenant :

- un plan de travail en L en stratifié 160x60 (évier) + 120x60 (plaque à induction), couleur au choix du Maître d'oeuvre, compris joint de liaison entre les deux plans
- un évier à encastrer en inox avec une cuve, un égouttoir, une bonde à grille avec trop plein, bouchon chainette et un siphon ø 40,
- robinetterie mitigeuse monotrou bec fondu orientable avec aérateur, hauteur 170 mm, y compris flexibles d'alimentation.
- une table à induction deux foyers à commandes tactiles avec 9 positions de cuisson. Puissance totale de 3000 W
- une hotte en 60 cm mixte, fonctionnant en recyclage total, équipée d'un filtre acrylique et d'un filtre à charbon, 3 vitesses de fonctionnement, éclairage intégré.
- four chaleur tournante multifonction, capacité 76 litres environ, nettoyage pyrolyse
- lave-vaisselle encastrable 10 couverts, largeur 45 cm environ, très silencieux
- un meuble bas en stratifié, largeur 100 cm avec joue de séparation permettant d'intégrer le lave-vaisselle (45 cm de largeur environ) sous l'égouttoir de l'évier + une étagère et un système poubelles encastrables intégrées (3 bacs de tri sur glissières) sous l'évier
- un meuble bas en stratifié, 120 cm de large avec aménagement d'angle pivotant, porte battante
- un meuble bas en stratifié, 60 cm de large permettant d'implanter le four, sous la plaque à induction
- un meuble haut de 180 cm de largeur en stratifié, profondeur 42 cm, hauteur 65 cm, avec un caisson intégrant la hotte, une étagère et une porte relevante, un autre caisson avec une étagère et deux portes relevantes
- crédence stratifiée, hauteur 20 cm et 70 cm au-dessus de la plaque à induction
- toutes sujétions de finitions, ajustage, joint d'étanchéité, et de bonne mise en oeuvre.

Les caissons seront posés sur piétements réglables. La plinthe sera démontable.

La couleur des meubles sera déterminée par le Maître d'oeuvre

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

Les poignées seront assorties à la couleur des meubles.

L'entreprise titulaire du présent lot devra le raccordement électrique de la hotte et de la plaque de cuisson, sur les sorties de câble mise à disposition par le lot électricité à proximité. Le titulaire du présent lot devra également les raccordements EF, ECS et évacuation de l'évier.

Localisation : suivant plan

8.6.3.1 Appartement 3

8.6.3.2 Appartement 4

8.6.4 PROTECTION DE BAS DE PORTES

- Protection de bas de portes par plaques pare-choc en PVC intrad auto-adhésif, à surface striée, du type **STRATOR** de **SPM (*)** où techniquement équivalent compris toutes sujétions de pose selon prescriptions du fabricant.
- Dimensions des plaques : hauteur = 300 mm; épaisseur = 3,05 mm.
- Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant.

8.6.4.1 Appartement 3

8.6.4.2 Appartement 4

8.6.5 PORTES COULISSANTES DE PLACARD

- 2 portes coulissantes type **SOGAL** où équivalent (teinte pour les panneaux au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant).
- Les vantaux seront constitués de panneaux de 10 mm d'épaisseur, encadrés sur les quatre cotés de profilés en acier laqué. Panneaux de particules selon normes AFNOR NF B54 100-54-110 et DIN 68 761 68 763, classes E1 et revêtus deux faces d'un papier mélaminé, décor de la face visible dans le choix du fabricant.
- Les vantaux comporteront, en partie basse, des boîtiers de réglage télescopiques ROBOTWIN avec roulette montée sur roulement à billes, assurant une liaison mécanique entre profil vertical et traverse basse. Mécanisme amovible comportant un double système d'anti-déraillement sur chaque roulette, clipsé dans les rainures du rail bas.
- Le guidage dans le rail supérieur est assuré par des brosses de part et d'autre de la traverse haute.
- Le rail bas comportera sur l'un de ses cotés un pan vertical dit "arrêt de moquette".
- Le rail haut comportera, sur l'un de ses cotés, un décrochement formant joint creux avec le plafond (ligne d'ombre).
- Localisation : suivant plans

8.6.5.1 Appartement 3 - Placard chambre - De format 1.40/2,50 ht.

8.6.5.2 Appartement 3 - Placard dégagement - De format 1.78/2,50 ht.

8.6.5.3 Appartement 4 - Placard chambre - De format 1.40/2,50 ht.

8.6.5.4 Appartement 4 - Placard dégagement - De format 1.78/2,50 ht.

8.6.6 EQUIPEMENT DE PLACARD DE LA CHAMBRE

- Réalisé en panneaux mélaminé blanc satiné de 22 mm d'épaisseur dont tous les chants visibles recevront une alaise bouvetée et collée en bois exotique constituant raidisseurs pour les étagères.
- Comportant :
 - . une étagère à 1,60 ml du sol posée sur tasseaux.
 - . un panneau vertical déterminant 2 coffres
 - . 3 étagères mobiles sur crémaillères métalliques, en panneaux mélaminé de 19 mm pour l'un des coffres
 - . barre de penderie en tube d'acier gainé nylon sur 2 supports métalliques dans le second coffre
- Localisation : placard de la chambre, suivant plan

8.6.6.1 Appartement 3 - De format 1,40/2,50 ht.

8.6.6.2 Appartement 4 - De format 1,40/2,50 ht.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.6.7 EQUIPEMENT DE PLACARD DU DEGAGEMENT

- Réalisé en panneaux mélaminé blanc satiné de 22 mm d'épaisseur dont tous les chants visibles recevront une alaise bouvetée et collée en bois exotique constituant raidisseurs pour les étagères.
- Comportant :
 - . un panneau vertical toute hauteur déterminant 2 coffres
 - . 4 étagères mobiles sur crémaillères métalliques, largeur 118 cm environ, en panneaux mélaminé de 19 mm pour le premier coffre
 - . 1 étagère mobile sur crémaillères métalliques, largeur 70 cm environ, en panneaux mélaminé de 19 mm pour le second coffre (chauffe-eau)
- **Localisation** : placard du dégagement, suivant plan

8.6.7.1 Appartement 3 - De format 1,78/2,50 ht.

8.6.7.2 Appartement 4 - De format 1,78/2,50 ht.

8.6.8 PARE-VUE EXTERIEUR

- fourniture et pose de lames en bois type persienne pour séparer les terrasses des appartements, fixation (droite et gauche) sur support inox de 2 mm d'épaisseur minimum
- Lasure en usine
- Compris toutes suggestions de pose et de finition
- Largeur 1.85 ml env., hauteur 2.40 ml environ

Localisation : séparation des terrasses des appartements, suivant plan

8.6.8.1 Entre appartement 1 et 2

8.6.9 DIVERS

- renforts dans doublage pour pose de la barre d'appui PMR

Localisation : suivant plan

8.6.9.1 Renfort dans doublage

8.7 DIVERS

8.7.1 D.O.E

- Comportant, en 2 exemplaires chacun dont un reproductible (2 CD/USB+2 en format papier)
 - . Les plans du Maître d'oeuvre mis à jour.
 - . Les plans techniques et détails d'exécution avec tracés, sections et cotations mis à jour.
 - . La collection complète des divers certificats de garantie et essais des matériaux et matériaux.
 - . Attestations d'assurances spéciales pour matériaux et exécution.
 - . Fiche technique de tous les matériaux mis en oeuvre.
 - . etc...

8.7.2 PROPRETE DU CHANTIER-NETTOYAGE

- Toutes les entreprises présentes sur le chantier sont tenues de nettoyer les zones où elles travaillent au jour le jour. Compte tenu de l'espace limité des abords et de l'échec du tri sélectif, chaque entreprise est tenue d'évacuer journalièrement ses gravats. Un poste nettoyage est prévu dans chaque lot.
- En cas de non respect de ces clauses, les entreprises fautives seront pénalisées et un nettoyage pourra être demandé à une entreprise spécialisée par le Maître d'oeuvre au compte de l'entreprise défaillante après simple demande non satisfaite.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2023-H05 Résidence senior - Aussac-Vadalle

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

8.8 OPTION

8.8.1 BOITES AUX LETTRES

de type **Silverbox de RENZ** ou équivalent

Au service de l'autonomie des seniors

- . solution ergonomique et conviviale pour apporter des services de la vie quotidienne aux résidents
- . accessible pour la réception du courrier et des livraisons de tout type, favorisant l'autonomie des personnes âgées.

Afin de faciliter la préhension, la 1ère rangée de boites est positionnée à plus de 0,70 m du sol pour permettre le passage des jambes d'une personne assise en fauteuil roulant sous la porte d'une boite à colis. De la même manière, le plancher des boites les plus hautes se situe à 1270 mm du sol, pour qu'une personne en fauteuil puisse toujours accéder à son contenu. Pour plus de confort, les boites à pressing sont dotées d'une tringle escamotable.

Boites à colis partagées, Renz Silverbox, certifié loi Handicap. Acier revêtu bi-métal, poudre polyester. Boitiers individuels rivetés. Portes jointives, antivandale grade 5 avec système multi-points breveté. Double sécurité enfant électronique et mécanique.

Localisation : à définir